

L'ALI « sous-location » est un accompagnement social systématiquement assorti à la mise à disposition par une association d'un logement dans le cadre de la sous-location. Il s'agit d'une mesure destinée à accompagner les ménages dans un logement intermédiaire, avant leur accès à un logement de droit commun en qualité de titulaire du bail.

Solidarité Estuaire intervient sur les territoires de la Carene, Cap Atlantique, la Compa, Erdre et Gesvres et Nantes Métropole.

### **A qui s'adresse l'ALI Sous-Location ?**

L'ALI Sous-Location s'adresse à toute personne en situation régulière, disposant de revenus ne dépassant pas les barèmes d'éligibilité au FSL et rencontrant des difficultés majeures dans sa recherche de solution de logement.

### **Quelle est la durée de la mesure ALI Sous-Location ?**

La durée initiale de l'ALI « sous-location » est de 6 mois. Elle peut être renouvelée une fois 6 mois et exceptionnellement 6 mois supplémentaires. L'accès et la prolongation de la mesure ALI est soumis à l'accord du Fonds de Solidarité Logement.

### **Quel accompagnement est proposé à ces ménages ?**

L'accompagnement ALI Sous-Location se décline en plusieurs actions :

L'aide à l'installation dans le logement

L'aide à l'appropriation du logement (utilisation normale du logement et des équipements)

L'aide dans les démarches administratives

L'aide dans la gestion du budget (mise en œuvre des outils d'aide à la gestion simple d'un budget afin de garantir en priorité le paiement des loyers, la négociation et l'aide à la mise en œuvre et au suivi des plans d'apurement des dettes...)

L'aide à l'insertion dans l'environnement locatif

L'apprentissage des droits et devoirs du locataire (le respect du voisinage, le rappel des règles de vie en collectivité, l'utilisation des parties communes...) en vue d'une future gestion autonome d'un logement sous statut de locataire en titre.

#### **Nous contacter**

##### **Nantes**

102 rue Gambetta  
44000 NANTES  
02 40 29 01 18

##### **Saint-Nazaire**

39bis rue Voltaire  
44600 Saint-Nazaire  
02 40 53 37 63

#### **Notre financeur**



[direction@solidarite-estuaire.fr](mailto:direction@solidarite-estuaire.fr)

[www.solidarite-estuaire.fr](http://www.solidarite-estuaire.fr)

L'ALI « sous-location » est un accompagnement social systématiquement assorti à la mise à disposition par une association d'un logement dans le cadre de la sous-location. Il s'agit d'une mesure destinée à accompagner les ménages dans un logement intermédiaire, avant leur accès à un logement de droit commun en qualité de titulaire du bail.

Solidarité Estuaire intervient sur les territoires de la Carene, Cap Atlantique, la Compa, Erdre et Gesvres et Nantes Métropole.

### **A qui s'adresse l'ALI Sous-Location ?**

L'ALI Sous-Location s'adresse à toute personne en situation régulière, disposant de revenus ne dépassant pas les barèmes d'éligibilité au FSL et rencontrant des difficultés majeures dans sa recherche de solution de logement.

### **Quelle est la durée de la mesure ALI Sous-Location ?**

La durée initiale de l'ALI « sous-location » est de 6 mois. Elle peut être renouvelée une fois 6 mois et exceptionnellement 6 mois supplémentaires. L'accès et la prolongation de la mesure ALI est soumis à l'accord du Fonds de Solidarité Logement.

### **Quel accompagnement est proposé à ces ménages ?**

L'accompagnement ALI Sous-Location se décline en plusieurs actions :

L'aide à l'installation dans le logement

L'aide à l'appropriation du logement (utilisation normale du logement et des équipements)

L'aide dans les démarches administratives

L'aide dans la gestion du budget (mise en œuvre des outils d'aide à la gestion simple d'un budget afin de garantir en priorité le paiement des loyers, la négociation et l'aide à la mise en œuvre et au suivi des plans d'apurement des dettes...)

L'aide à l'insertion dans l'environnement locatif

L'apprentissage des droits et devoirs du locataire (le respect du voisinage, le rappel des règles de vie en collectivité, l'utilisation des parties communes...) en vue d'une future gestion autonome d'un logement sous statut de locataire en titre.

#### **Nous contacter**

##### **Nantes**

102 rue Gambetta  
44000 NANTES  
02 40 29 01 18

##### **Saint-Nazaire**

39bis rue Voltaire  
44600 Saint-Nazaire  
02 40 53 37 63

#### **Notre financeur**



[direction@solidarite-estuaire.fr](mailto:direction@solidarite-estuaire.fr)

[www.solidarite-estuaire.fr](http://www.solidarite-estuaire.fr)